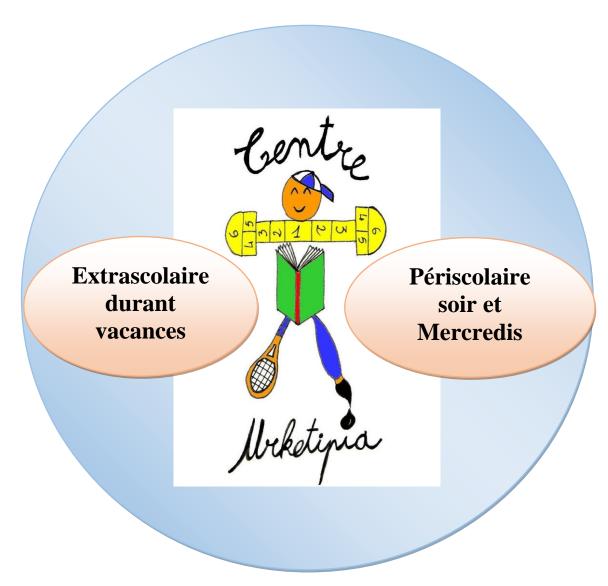
DOSSIER D'INSCRIPTION





MAIRIE D'URCUIT

1 place de la mairie - 64990 URCUIT

Mobile 06/11/86/36/09 email: urketipia@gmail.com

Documents obligatoires à fournir lors de l'inscription

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile, ou assurance extrascolaire individuelle accident (MAE, MAIF, etc...)
- Photocopie des vaccinations
- Votre N° d'allocataire CAF ou si vous n'en avez pas votre avis d'imposition ou de non-imposition
- Les aides au temps libre de la Caf (anciens passeports) si vous en bénéficiez
- Test aisance aquatique 50m (feuille jointe)si l'enfant sait nager (obligatoire pour les activités nautiques)

Les bénéficiaires d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales doivent impérativement fournir leur justificatif à l'inscription. Toute personne n'ayant pas satisfait à cette démarche ne pourra prétendre à la prise en compte de l'aide.

Tous les documents demandés doivent être joints sans exception à l'inscription. La non présentation de l'un d'entre eux ne permettra pas la prise en charge de l'enfant par le Centre de loisirs d'Urcuit.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

	INFANT
	om de l'enfant : Prénom :
	exe: M ou F Date et lieu de Naissance :
E	cole fréquentée :
Do	our les couples séparés, la garde de l'enfant est attribué à :
	our les couples séparés, la garde de l'enfant est attribué à : mille - Mère - Père - Grands-Parents - Tuteurs
Г	mine - Mere - Pere - Grands-Parents - Tuteurs
D	EPRESENTANT LEGAL :
_	om :
	dresse:
	ode Postal:
	El. fixe:
	mail:
	rofession:
	nployeur:
16	él. Travail :
	<u>CONJOINT :</u>
	om: Prénom:
	dresse:
	ode Postal : Ville :
	El. fixe:Tél. port.:
	ofession:
	mployeur:
Τć	él. Travail :
\mathbf{S}	ITUATION FAMILIALE:
	
Ce	élibataire - Vie maritale - Marié(e) - Veuf(ve) - Séparé(e) - Divorcé(e)-Pacsé
N	° ALLOCATAIRE CAF:
<u>-</u> -	
	CADDE DECEDIVE A LA MAIDIE.
	CADRE RESERVE A LA MAIRIE:
	OLIOTIENT FAMILIAL.
	QUOTIENT FAMILIAL:

Personnes autorisées à venir Chercher	<u>l'enfant au Centre de loisirs :</u>
1	5
2	6
3	7
4	8
Ces personnes devront venir chercher l'enfant m	unies d'une pièce d'identité.
Je soussigné(e),	
Père, Mère, Tuteur, Responsable légal de l'enfan	ıt
→ Déclare inscrire mon enfant au Centre de Loi l'ensemble des activités proposées à l'exception of	
→ Déclare avoir pris connaissance du règlement m'engage à le respecter	intérieur du Centre de Loisirs extrascolaire et
→ Autorise le directeur à faire transporter mon e d'Urgence.	nfant à l'hôpital de Bayonne en cas
→ Autorise le directeur à faire soigner mon enfar d'urgences, éventuellement sous anesthésie géné dans le cas où les parents ne seraient pas joignab	rale, suivant les prescriptions médicales et
→ M'engage à payer la part des frais de séjour in d'hospitalisation et d'opération éventuels	ncombant à la famille, les frais médicaux
POUR LES	12-14 ans
→ Autorise mon enfant à venir seul au Centre non payés devront être acquittés au plus vite. □ oui □ non	de Loisirs, dans quel cas les frais CLSH
→ Autorise mon enfant à partir seul le soir apre □ oui □ non	ès 17H
→ Autorise les membres de l'équipe d'animation des brochures municipales ou des documents de □ oui □ non	=

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF EXTRASCOLAIRE DE MINEURS D'URCUIT

I- DISPOSITIONS RELATIVES A LA TENUE

Article 1:

Le Centre de Loisirs communal d'Urcuit est ouvert durant les vacances scolaires du lundi au Vendredi de 7H30 à 18H45 aux enfants de 3 à 12 ans.

Article 2:

Les enfants sont admis au Centre de Loisirs dès lors que le dossier d'inscription est dûment complété et le paiement acquitté.

Aucune réservation ne pourra être effectuée si l'enfant n'est pas préalablement inscrit.

Article 3:

Pour les vacances scolaires un mois avant leur début les familles ayant rendu le dossier d'inscription des accueils de loisirs de la commune reçoivent par mail le programme des activités ainsi que les modalités et dates d'inscriptions.

Aucun remboursement ne sera possible.

Un avoir pourra cependant être fait à condition de justifier de l'absence de l'enfant avec un certificat médical.

Article 4:

Nous vous demandons d'amener votre enfant au Centre avant 9h30. Si par cas vous ne pouviez pas l'amener avant 9h30, nous vous demandons de nous en avertir afin que l'on puisse commander son repas.

Les enfants devront être récupérés à 18H45 au plus tard

La personne accompagnant l'enfant devra s'acquitter des formalités de pointage à l'arrivée et au départ.

Article 5:

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement.

Il est préférable que les enfants fréquentant le Centre de Loisirs soient vêtus d'une tenue adaptée aux activités pratiquées et plus particulièrement à celles se déroulant à l'extérieur.

II- DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE

Article 6:

L'accès au Centre de Loisirs est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente (accompagnateurs et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, présentant une affection de l'épiderme ou se présentant en état d'ébriété.

Article 7:

Aucun animal n'est accepté même tenu en laisse.

Article 8:

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement

III- DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Article 9:

Il est demandé à tout accompagnateur de ne pas laisser au portail d'entrée un enfant de moins de 12 ans. Celui-ci doit être présenté par une personne adulte au "guichet de pointage"

Article 10:

Seuls les parents ainsi que les personnes mentionnées sur la feuille de renseignements seront autorisés à récupérer l'enfant.

Article 11:

Il est interdit d'apporter des objets dangereux dans l'établissement (couteaux, verres, etc ...)

IV- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITES

Article 12:

Compte tenu de la responsabilité de l'équipe d'animation relative à la sécurité générale des usagers, les animateurs pourront interdire, sans appel, toute action qu'ils jugeraient dangereuse pour l'enfant.

Article 13:

La responsabilité de l'établissement n'est engagée que pendant les heures d'ouverture au public et seulement vis à vis des usagers en règle avec les présentes dispositions.

Article 14

Monsieur le Maire, Mme l'Adjointe au Maire, Monsieur le responsable du Centre de loisirs et les animateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Raymond DARRICARRERE
Maire d'Urcuit

Nadia BELAIR
Adjointe au Maire en charge de l'école, de l'enfance et de la jeunesse

Pantxo MERLE Directeur Service Ecole Enfance Jeunesse

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT:
NOM:
PRENOM:
DATE DE NAISSANCE :
Garçon □ Fille □
3

PRENDRE.

Renseignements médicaux concernant l'enfant: L'enfant suit-il un **traitement médical** ? oui □ non □ Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ? (entourer la maladie déjà contractée) RUBEOLE **SCARLATINE** RHUMATISME **ROUGEOLE** VARICELLE ARTICULAIRE **COQUELUCHE** AIGÜ **OREILLONS ANGINE OTITE ALLERGIES:** ASTHME oui □ non □ MEDICAMENTEUSES oui □ non □ ALIMENTAIRES oui □ non □ AUTRES: PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR : **INDIQUEZ CI-APRES:** LES DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation,

opération, rééducation) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PA	
	TILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES
DENTAIRES, AUDITIVES, ETC Pl	RECISEZ
RESPONSABLE DE L'ENFANT	
NOM:	PRENOM:
ADRESSE:	
TEL. FIXE:	TEL PORT. :
TEL BUREAU:	
NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT	:
JE SOUSSIGNE	responsable légal de
	ortés sur cette fiche et autorise le responsable du
CLSH à prendre, le cas échéant, toutes mesur	
intervention chirurgicale) rendues nécessaire	` 1
mor, entroir emitargreate, rendues necessure	par roun do romana
Date:	Signature:
D 41.4	51511111111

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

	ACCORD DE LOISING EXTRASCOLATICE								
	COMMUNE D'URCUIT				AUTRES COMMUNES				
	½ Jo	urnée	Journée		½ Journée		Journée		
	Plein ATL		Plein	ATL	Plein	ATL	Plein	ATL	
	tarif	déduite	tarif	déduite	tarif	déduite	tarif	déduite	
QF ≤ 750	6,10 €	4,10€	9,13€	5,13€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€	
751 ≤ QF ≤ 900	6,50€	4,50€	10,73€	6,73€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€	
901 ≤ QF ≤ 1100	7,00€	5,00€	13,93€	9,93€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€	
1101 ≤ QF ≤ 1600	7,50 €	5,50€	15,58€	11,58€	10,00€	8,00€	17,03€	13,03€	
1601 ≤ QF	8,00€	6,00€	16,13€	12,13€	12,00€	10,00€	18,13€	14,13€	

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE SOIR

	CON	MMUNE D'URC	UIT	AUTRES COMMUNES				
	16h30 à 17h15	16h30 à 16h30 à 18h00 18h45		16h30 à 17h15	16h30 à 18h00	16h30 à 18h45		
QF ≤ 750	0,45 €	0,90 €	1,35 €	0,45 €	0,90 €	1,35 €		
751 ≤ QF ≤ 900	0,70€	1,40 €	2,10€	0,70€	1,40 €	2,10€		
901 ≤ QF ≤ 1100	0,70€	1,40€	2,10€	0,70€	1,40€	2,10€		
1101 ≤ QF ≤ 1600	0,70€	1,40 €	2,10€	0,70€	1,40 €	2,10€		
1601 ≤ QF	0,70€	1,40€	2,10€	0,70€	1,40€	2,10€		

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE MERCREDIS

		CC	OMMUN	E D'URCI	JIT		AUTRES COMMUNES					
	½ Journée		½ Journée avec repas		Journée		½ Journée		½ Journée avec repas		Journée	
	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite	Plein tarif	ATL déduite
QF ≤ 750	6,10 €	4,10€	8,60€	6,60€	9,13€	5,13€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
751 ≤ QF ≤ 900	6,50€	4,50€	9,90€	7,90€	10,73€	6,73€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
901 ≤ QF ≤ 1100	7,00€	5,00€	10,40€	8,40€	13,93€	9,93€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
1101 ≤ QF ≤ 1600	7,50€	5,50€	10,90€	8,90€	15,58€	11,58€	10,00€	8,00€	13,40€	11,40€	17,03€	13,03€
1601 ≤ QF	8,00€	6,00€	11,40€	9,40€	16,13€	12,13€	12,00€	10,00€	15,40€	13,40€	18,13€	14,13€

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(accueils relevant des articles L. 227 4 et R. 227 1 du code de l'action sociale et des familles).

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrête du 25 avril 2012 : Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

Date du test :	
Nom et prénom du mineur :	
Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes) :	
■ Effectiver un saut dans l'eau «поньши» надинавание «поньше» «почне «поньше» на не на негова на	
Réaliser une flottaison sur le dus pendant 5 secondes	
Réaliser une sustentation verticale pencant 5 secondes.	
▼ Franchin une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet f'ottant	
 Nager sur le ventre pendant 25 mètres (! Attention 50 m pour les plus de seize ans cui pratiquerunt une activité voile) Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant 	
Personne ayant fait passer le test :	
Nom et prénom :	
Qual fication (voir informations au verso) :	
Établissement d'appartenance :	
N° de carte profession relle d'éducateur sportif :	

Signature :